

Institut Supérieur du Mépris, encore...

Quelles qualités faut-il afficher pour se voir décerner le titre honorifique de professeur émérite à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) ?

L'UCP constate à nouveau qu'un autre professeur de l'ESPCI, Jean ROSSIER, est traité avec un profond mépris. Ce nouvel affront envers un enseignant de cette grande institution ne peut nous laisser indifférent.

S'il n'est pas question de contester à l'Ecole le droit le plus absolu de décerner ce titre honorifique à celles et ceux qu'elle en juge dignes, on peut néanmoins s'interroger sur sa motivation à refuser cet honneur à l'un de ses professeurs les plus talentueux.

Quand le prix Nobel Pierre-Gilles de Gennes décide en 1994 d'introduire la biologie au sein de l'Ecole, Jean ROSSIER, biologiste belge reconnu pour ses travaux scientifiques sur le fonctionnement du cerveau, est nommé professeur à l'ESPCI et dirige le laboratoire de neurobiologie et de diversité cellulaire.

Lauréat des prix Doistau-Blustel en 1983 et Lacaze en 1990, il est élu par la communauté scientifique nationale à l'Académie des sciences en 2002, en qualité d'Associé étranger, avant de recevoir le prix Claude-Bernard de la Ville de Paris en 2006 et de se voir décerner en 2011 le Mentoring in science Award par la revue scientifique de réputation internationale, Nature. Cette distinction était pour la première fois décernée en France ; le jury prestigieux a salué l'originalité des recherches de l'intéressé et les qualités humaines de son enseignement.

Malgré ce parcours brillant, l'ESPCI ne trouve pas ce biologiste éminent digne du titre de professeur émérite, alors qu'il est pourtant de tradition d'accorder cette distinction aux membres de l'Académie des sciences. Les motivations nous échappent. La nature humaine est parfois si tortueuse que l'on cherche désespérément la Raison sans la trouver ! N'est-ce pas un comble dans une école scientifique d'exception ?

CASVP : est-il encore humainement possible de diriger un EHPAD ?

Suite à la grève intersyndicale d'octobre 2011 dans les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), la Direction générale a convié les organisations syndicales, le 24 octobre dernier, pour évoquer les conditions de travail. Elle a, en fait, retiré tout contenu à la réunion et brisé tout espoir d'évolution favorable, en annonçant :

- **1 seul poste supplémentaire** pour renforcer l'équipe d'intervention ! L'étude d'une seconde affectation se poursuit....
- **qu'il n'était pas question d'attribuer des points de NBI !**
- **qu'était hors sujet**, l'ouverture du dossier du régime indemnitaire pourtant demandée avec insistance par l'UCP !

L'UCP qui partage l'indignation de l'ensemble des organisations syndicales concernant ces positions, tient à souligner **les difficultés croissantes que rencontrent les équipes d'encadrement** dans leurs missions quotidiennes.

Si des formations (aide à la prise de poste, lutte contre le harcèlement, ...) ont été prévues pour ces personnels ainsi que des formations aux risques psychosociaux, il n'en reste pas moins que la

dévalorisation permanente du travail des encadrants nécessite, d'urgence, que la nouvelle direction générale prenne en compte la situation de ces professionnels.

En effet, comment gérer un établissement recevant des personnes âgées et dépendantes dans les conditions réglementaires de confort et de sécurité, tout en conciliant le respect des droits des agents tels que prévus par le protocole ARTT, sans avoir les moyens indispensables à un fonctionnement normal ?

Face aux attentes légitimes des agents, face à l'évolution constante et croissante de leurs missions, les cadres ont besoin plus que jamais de l'écoute et du soutien de leur hiérarchie dans un contexte où le grand écart est devenu pour eux un exercice quotidien et de plus en plus périlleux.

La souffrance au travail existe aussi chez les encadrants !

Si le respect de la réglementation est une exigence pour tous, agents et encadrants, il ne peut servir de guide unique dans la gestion de ce type d'établissement. Il doit nécessairement, pour garantir aux personnes accueillies un mieux être, s'accompagner d'une dimension humaine qui implique que l'on donne des moyens suffisants aux intervenants.

CASVP : Plateformes « Paris Domicile », l'UCP reçue en audience

Faisant suite à une demande de l'UCP, Diane PULVENIS, Sous-Directrice des Services aux Personnes Agées, a reçu, le 19 octobre dernier, sa délégation pour un entretien bilatéral.

Au coeur du débat, a été évoquée la situation des responsables des plateformes d'aide à domicile et de leurs adjoints ainsi que les difficultés croissantes que rencontrent ces encadrants face aux nombreuses contraintes auxquelles ils doivent faire face, s'agissant d'un secteur qui s'adresse à une frange de la population particulièrement vulnérable.

Consciente de ces difficultés, l'administration a accordé à ces agents la NBI qui devrait prendre effet sur la paie de novembre 2012.

L'UCP se réjouit de cette mesure qui constitue un premier pas vers la reconnaissance des nombreuses sujétions inhérentes aux fonctions de responsables de plateformes. C'est pourquoi notre délégation a particulièrement insisté sur plusieurs autres demandes parmi lesquelles :

- la rédaction d'un guide des procédures en direction des encadrants ;
- la création urgente d'un **poste d'Adjoint dédié** au Responsable ;
- la création de postes administratifs et d'assistants sociaux supplémentaires par site ;
- **l'accès à la catégorie A** des Responsables en raison de la nature même des missions auxquelles ils font face quotidiennement et qui ne vont que s'accroître avec l'extension des prestations aux personnes âgées en soirée et à l'occasion des week-ends.

A cet égard, l'UCP a renouvelé sa demande d'une prime de fin d'année conséquente pour **l'ensemble des personnels** participant à la mise en oeuvre de cette réforme.

Diane PULVENIS s'est montrée à l'écoute de ces demandes et nous espérons que cette entrevue permettra de faire évoluer la situation de l'ensemble des agents employés sur ces plateformes.

DEVE : CTP du vendredi 26 octobre 2012

Le Comité Technique Paritaire de la DEVE s'est tenu le vendredi 26 octobre 2012 sous la présidence de Fabienne GIBOUDÉAUX, Adjointe au Maire chargée des espaces verts et de la biodiversité. L'ordre du jour portait notamment sur la réorganisation partielle de l'Agence d'Ecologie Urbaine et sur le nouveau cycle de travail des fossoyeurs.

Réorganisation partielle de l'Agence d'Ecologie Urbaine. (AEU)

L'Agence d'Ecologie Urbaine rattachée à la directrice a remplacé en 2009 le Service de l'Ecologie Urbaine (SEU). Constituée de six divisions thématiques, elle apporte aux directions de la Ville ses

avis techniques et ses expertises sur la diversité des milieux et les continuités écologiques à renforcer ou à créer.

Cette réorganisation répond donc à une évolution de la prise en compte des enjeux environnementaux et aux choix pour l'Exécutif municipal de développer des actions plus concrètes. Pour mettre en œuvre le Plan de biodiversité de Paris, l'AEU centralise les connaissances en matière de biodiversité urbaine parisienne et coordonne les différents acteurs du territoire parisien concernés par cette problématique.

Ainsi, elle a créé l'**Observatoire Parisien de la Biodiversité** qui améliore la connaissance de la biodiversité dans Paris, met à disposition des acteurs du territoire des outils qui leur permettront d'intégrer la biodiversité dans leurs décisions. Elle s'appuie aussi sur la **Division Biodiversité « Patrimoine naturel »** devenue aujourd'hui **Division du Patrimoine naturel**.

Son rôle est de piloter les études, de produire des diagnostics de biodiversité et d'élaborer le schéma des trames vertes et bleues de Paris intra-muros. **La mission « Sites et paysages »** rattachée directement au Responsable de l'AEU sera désormais chargée d'examiner les demandes de permis de construire déposées à Paris en vue d'émettre un avis sur l'aménagement des espaces libres. Enfin, **la Division « Mobilisation des Acteurs du Territoire »** devient **Mobilisation du territoire** ; ce changement reflète mieux la mission générale de mobilisation en faveur de la transmission écologique qui s'adresse à tous les usagers parisiens.

Cette réorganisation devrait permettre à l'AEU de mettre en œuvre des plans d'action ambitieux en matière d'environnement et de développement durable d'autant plus que ces changements se sont effectués avec un effectif constant.

Nouveau cycle de travail des fossoyeurs

Les fossoyeurs ont souhaité que leur cycle de travail soit revu et que l'horaire C (8 à 12 heures et 14 heures à 17 heures 30), mal adapté à leurs missions et, de ce fait très peu utilisé, soit supprimé. Le CTP a donné un avis favorable à ce que leur cycle passe désormais à deux horaires :

Horaire A (8 à 12 heures et 13 heures à 16 heures 30)

Horaire B (8 heures 30 à 12 heures 30 et 13 heures 30 à 17 heures).

L'UCP a approuvé cette modification qui a recueilli un large consensus au sein du Personnel concerné.

Promotions

Ont été reçus, suivant l'ordre alphabétique, à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal des administrations parisiennes : Fabrice AUREJAC (Caisse des écoles du XIV^{ème} arrondissement), Delphine ASSOULINE (DVD), Liza BANTEGNIE (Caisse des écoles du IV^{ème} arrondissement), Anna CALLADINE (DAJ), Stéphanie CHASTEL (CASVP), Dorothée CLAUDE (CASVP), Frédéric CONTE (DASES), Julie CORNIC (DAJ), Jonathan COUPPE (DAC), Saïda DAHOUB (DRH), Nicolas GABORIEAU (DRH), Armelle GROS (SGVP), Valérie SANTELLI (DICOM), Florence LE BIHAN (DUCT), Marianne KHIEN (DA), Eléonore KOEHL (DASCO), Matthieu LE SANN (DRH), Bertrand LECHENET (DF), Céline FRAHTIA-LEVOIR (DU), Karine MARIN-ROGUET (DASES), Louissette MAURY (DASES), Christine MILA-CASTRO-RUIZ (DPE), Sophie NICOLAS (DASES), Caroline PABOUDJIAN-DESLANDES (DU), Vincent PLANADE (DPA), Pierre QUIGNON-FLEURET (DVD), Randjini RATTINAVELOU (DPA), Lamia SAKKAR (DA), Alain SCHNEIDER (DPP).

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45